

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de  
l'université Jean Monnet réunie le 06 septembre 2024 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 98-2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p> <p>Création du DU Banque-Assurance pour l'IUT de Roanne</p>
--	---

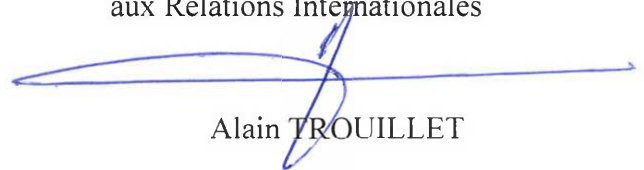
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création du DU Banque-Assurance pour l'IUT de Roanne.

Document annexé.

A Saint Etienne le 17 septembre 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président à la Formation et  
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 36	REPRESENTES : 8	PRESENTS : 18
QUORUM : 19		

POUR : 26	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

**Diplôme d'Université**

**Banque Assurance**

**Composante de rattachement :**

**IUT de Roanne**

Statut de la demande

*Création*



**Soumission du dossier à la CFVU du :**  
06/09/2024

*Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.*

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		

◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
DAVAL	Hervé	<a href="mailto:herve.daval@univ-st-etienne.fr">herve.daval@univ-st-etienne.fr</a>
MAZET	Caroline	<a href="mailto:caroline.mazet@univ-st-etienne.fr">caroline.mazet@univ-st-etienne.fr</a>

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
LEFEVRE	Evelyne	<a href="mailto:evelyne.lefevre@univ-st-etienne.fr">evelyne.lefevre@univ-st-etienne.fr</a>
LABAUME	Bénédicte	<a href="mailto:benedicte.labaume@univ-st-etienne.fr">benedicte.labaume@univ-st-etienne.fr</a>

## ◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Eléments de contexte

L'actuelle licence professionnelle en Assurance Banque Finance portée par le département Technique de Commercialisation de l'IUT de Roanne, est une formation qui forme des conseillers clientèle particuliers dans le domaine bancaire, de l'assurance ou dans le courtage.

Cette formation unique est reconnue au niveau national depuis 10 ans pour de multiples raisons :

- Les entreprises du domaine sont à l'origine de la demande de création de la formation
- L'IUT de Roanne dispose dans ce domaine des ressources très importantes avec des intervenants reconnus
- Les étudiants en alternance dans ces domaines ont besoin de ressources supplémentaires pour être compétents en entreprise.

Dans le cadre de la réforme en cours à l'IUT, un travail conjoint (entreprises du domaine et IUT de Roanne) atteste de la nécessité de maintenir une formation bi-disciplinaire en Business Développement, Management de la Relation Client (BDMRC) et Banque Assurance.

Le programme pédagogique du BUT3 TC parcours BDMRC (Business Développement, Management de la Relation Client) apporte des compétences recherchées par les entreprises du domaine de la Banque et de l'assurance mais il nécessite une adaptation pour ce secteur d'activités :

- 30 heures (Découvertes des produits et services bancaires : Epargne, Retraite) de la formation LP ABF actuelle ne peuvent entrer dans le programme du BUT3 TC parcours BDMRC.
- L'économie sera spécialisée « Bancaire » : 20H (soit 5H de plus que le programme classique)

- Le droit sera pour les contrats et la réglementation bancaire : 20H (soit 5H de plus que le programme classique)
- L'analyse financière, sera complétée avec les mathématiques financières (20H : soit 5H de plus que le programme classique)
- La ressource et culture numérique : seront des logiciels de simulation et d'actuariat (même volume horaire que BDMRC classique : 16.5H)
- Le management de la valeur client sera spécialisé banque, et une partie relation clientèle bancaire sera ajoutée (même volume horaire que BDMRC Classique : 18H)
- L'assurance (Assurance emprunteur, prévoyance individuelle, Contrat TNS Prévoyance, et contrat Madelin) : 15H (remplacera le module « Marketing des services » du parcours classique)
- La négociation se fera sur les produits bancassurances (même volume horaire que BDMRC classique) : 15H
- 20 heures : Approche patrimonial du client (Gestion de patrimoine et fiscalité), qui remplacera le module R6.BDMRC.03 « Management des comptes clés »

Pour des raisons de volume horaire mais surtout de contenu pédagogique, le DU Banque Assurance apportera les compétences complémentaires au parcours BDMRC et ainsi permettra de maintenir la reconnaissance d'une formation académique adaptée au domaine bancaire.

En résumé : Intégration de la Licence Professionnelle Assurance Banque Finances dans le parcours Business Développement et Management de la Relation Client (BDMRC) du BUT techniques de commercialisation 3<sup>ème</sup> année – La création du DU permettra de proposer les enseignements de spécialité pour l'option Banque assurance du parcours BDMRC.

<b>Tronc commun BDMRC</b>  <b>258 h TD</b> <b>7,5 h TP</b>	<b>Modules BDMRC classiques</b>  <b>148,5 h TD</b> <b>6 h CM</b>	
	<b>Modules BDMRC coloration ABF</b>  <b>142,5 h TD</b> <b>0 h CM</b>	<b>DU – modules complémentaires ABF</b>  <b>31,5 h TD</b>

## ◆ Objectifs

### ◆ Objectif global de la formation

L'objectif global de la formation est de compléter le Parcours BDMRC, et d'avoir un enseignement spécialisé de qualité dans les domaines de la Banque Assurance.

### ◆ Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques de cette formation sont d'apporter des enseignements renforcés et des notions de spécialités concernant la banque et l'assurance.

## ◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> cycle <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> cycle <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : Maximum : 14	
Public cible <a href="#">Cf Annexe 2</a>	<input type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? <b>oui</b>	
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : <b>BAC+2</b>  Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences :	
Modalités de candidature	<b>Autre (à préciser)</b> Inscription en DU Banque Assurance conditionnée par l'inscription à l'IUT de Roanne en : BUT Techniques de Commercialisation parcours BDMRC en alternance 3 <sup>ème</sup> année.	
Durée de la formation	<b>Annuelle</b>	
Modalités pédagogiques	<b>Présentiel</b>	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	<b>Contrôle continu intégral</b>	
Session de rattrapage	<b>non</b>	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Stage	<b>non</b>	
Projet	<b>oui</b>	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	<b>oui</b>	
Soutenance orale	<b>oui</b>	

## Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	<b>non</b>
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	<b>non</b>
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	<b>non</b>
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	<b>oui</b>

## ◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

**Important :**

*Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.*

### Pour information maquette BUT TC - BDMRC

Code ressource	Tronc Commun	CM	TD	TP
R5.01	Stratégie d'entreprise-1		15	
R5.06	Anglais appliqué au commerce-5		16,5	
R5.07	LVB appliquée au commerce 5		12	
R5.08	Expression Communication Culture 5		19,5	
R5.09	PPP-5		9	
Portfolio S5	Portfolio S5		9	
R5.BDMRC.11	Développement des pratiques managériales		19,5	
R5.BDMRC.14	Pilotage de l'équipe commerciale		18	7,5
SAE5.BDMRC.01	Mise en œuvre et pilotage de la stratégie client d'une entreprise		45	
R6.01	Stratégie d'entreprise 2		15	
Portfolio	Portfolio-S6		19,5	
R6.BDMRC.04	Nouveaux comportements des clients (rdv visio, dématérialisation, contraintes nationales)		15	
STAGE.BDMRC	Projet entreprise - heures encadrées		45	
		<b>0</b>	<b>258</b>	<b>7,5</b>

Code ressource	Option Banque Assurance (DU inclus)	CM	TD	TP
R5.02	Découverte des produits et services de bancaires		30	
R5.03	Economie Bancaire		20	
R5.04	Droit des contrats et réglementation bancaire - Déontologie		20	
R5.05	Analyse Financière et mathématiques financières		20	
R5.BDMRC.10	RCN appliquées au management de la relation client dans la banque - logiciel Actuariat - simulation		16,5	
R5.BDMRC.12	Management de la valeur client (quotation du client) et relation client (déroulement d'un entretien : toutes les étapes (en face à face et en amont)		18	
R5.BDMRC.13	Assurance emprunteur - prévoyance individuelle - contrat TNS prévoyance- Contrat Madelin		15	

R6.02	Négociation des produits bancassurance		15	
R6.BDMRC.03	Approche patrimoniale du client (Gestion de patrimoine et fiscalité)		19,5	
		<b>0</b>	<b>174</b>	<b>0</b>

## Détails Enseignements spécifiques DU :

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
R5.02 Découverte des produits et services bancaires	Obligatoire		10.5			2
R5.03 Economie bancaire	Obligatoire		5			2
R5.04 Droit des contrats et réglementation bancaire - Déontologie	Obligatoire		5			2
R5.05 Analyse financière et mathématiques financières	Obligatoire		11			2
<b>Totaux</b>			<b>31.5</b>			<b>8</b>

### ◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

<b>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</b>  (ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)	Le candidat doit avoir obtenu 10 de moyenne générale sur l'ensemble des modules affectés des coefficients pour valider son diplôme.
<b>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</b>  (préciser si identiques ou différentes de la session principale)	



## ◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Daniel GOUJON - MCF	Section 05 (Sciences économiques)
Magali BARBIER - PRCE	Eco-Gestion
Caroline MAZET - PRCE	Comptabilité bureautique

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Sandrine TERRIER – Salarié du privé, Chargée de clientèle et manager	Découverte des produits et services bancaires (METIERS DE LA BANCASSURANCE)
Séverine BAREL – Salarié du privé, Conseiller clientèle professionnelle	Découverte des produits et services bancaires (RETRAITE)
Frédéric BRAT – Salarié du privé, Directeur agence	Découverte des produits et services bancaires (EPARGNE)

## ◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d'application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
<b>Plein tarif</b> <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	<b>Tarif « réduit »</b> <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> <b>Préciser le public concerné</b>	
NC	NC	

Tarif FC (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
<b>Plein tarif</b> <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i>  <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	<b>Tarif « réduit »</b> <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i>  <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	
Gratuité car public en apprentissage inscrit en BUT TC – BDMRC 3 <sup>ème</sup> année .		

<b>Visa du contrôleur de gestion du :</b>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
<b>Adopté au conseil de composante du :</b>	<b>25/06/2024</b>

# Annexe 1

---

## *Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement*

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

**Une attestation (AEU)** peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

**Un certificat** peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

**Les DU et les DIU** correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

**Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés** dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

---

# Annexe 2

## Publics cibles

---

### *Pour mémoire :*

**La formation initiale** concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

**L'admission dans un parcours au titre de la formation continue** et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

**Reprise d'études.** Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

---

# Annexe 3

---

## **Rappels sur les frais de scolarité :**

### ***Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée***

*Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).*

### ***Stagiaires de la formation continue***

*Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :*

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).*
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).*

*Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.*

### ***[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]***

*Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.*

---

---

## **CVEC :**

*La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.*

*En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.*

*Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.*

*Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.*

---